

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 28 juin 2012, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 21 du mercredi 13 juin 2012 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Procès-verbal de la séance du 10 mai 2012.
3. Informations du Conseil municipal.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Acquisition de terrain à bâtir : navigation à vue ? » (PLR).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Comment aider les employés municipaux à faire face aux citoyens contestataires ? » (PDC-JDC).
7. Développement de l'interpellation intitulée « De l'inutilité d'un fonds de réserve ! » (PCSI).
8. Traitement de la motion intitulée « A chacun son tour » (Passage).
9. Traitement de la motion intitulée « Pour des états-généraux de la vieille ville » (Passage).
10. Traitement du postulat intitulé « Cartes de transport journalières de main à main » (Passage).
11. Traitement du postulat intitulé « Hôtel de ville accessible à tous » (PDC-JDC).
12. Traitement du postulat intitulé « Offrir à Porrentruy à l'occasion de funérailles un lieu de recueillement et de partage non confessionnel » (PS).
13. Approuver l'augmentation du capital-actions de la Municipalité de Porrentruy dans Thermoréseau par la souscription de 2'000 actions supplémentaires d'une valeur nominale de CHF 250.- chacune et donner compétence au Conseil municipal pour l'achat de ces actions.
14. Approuver un crédit de CHF 173'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat d'une nouvelle balayeuse.
15. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2011.
b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2011.
16. Divers.

Mme Danièle Chariatte, présidente du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Ronald Cramatte - remplacé par Mme Isabelle Froehlich.
M. Joseph Thierrin - remplacé par M. Ricardo Roso.

Est excusé pour le PLR :

M. Manuel Godinat - remplacé par M. Gérard Reusser.

Sont excusés pour le PS :

Mme Elisabeth Crevoisier Cerf - remplacée par Mme Corinne Laissue.
M. Jean-Luc Baierlé - pas remplacé.
M. Stéphane Berdat - pas remplacé.
M. Patrick Raval - pas remplacé.

Est excusé pour le PCSI :

M. Victor Giordano - pas remplacé.

Est excusée pour le groupe Passage :

Mme Francine Chapatte - remplacée par M. Claude Lovis.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Rosalie Beuret Siess, Chantal Braichet, Danièle Chariatte, Isabelle Froehlich, Corinne Laissue, Irène Merçay, Aline Nicoulin, Anne Roy, Corinne Zwahlen.

MM. Nicolas Babey, Laurent Barotte, Fabrice Briot, Gérard Brunner, Frédéric Caillet, Carlo Caronni, Pierre-Alain Cattin, Pierre-Olivier Cattin, Martial Courtet, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Philippe Eggertswyler, Xavier Frainier, Charles Freléchoux, Michel Hauser, Hugues Leuenberger, Claude Lovis, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Jean-Luc Plumey, Gérard Reusser, Ricardo Roso, Michel Saner, Vincent Siegenthaler, Thierry Simon, Frédéric Sollberger, Nicolas Theurillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gérard Guenat, MM. Marcel Bailly, Julien Loichat, François Laville, Eric Pineau, Claude Rebetez, Patrick Riat, Thomas Schaffter, Gabriel Voirol, André Kubler, secrétaire municipal, François Biedermann, caissier communal.

Mme la Présidente ouvre la séance et salue les personnes présentes. Elle ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : MM. Hugues Leuenberger et Carlo Caronni.

Ordre du jour

M. Victor Egger demande la modification du point 13 de l'ordre du jour de la façon suivante :

Augmentation du capital-actions de la Municipalité de Porrentruy dans Thermoréseau par la souscription d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de CHF 250.- chacune et donner compétence au Conseil municipal pour l'achat de ces actions.

1. Accepter le principe.

2. Arrêter le nombre d'actions supplémentaires :

Variante a) 2'000 actions, soit un montant de CHF 500'000.-.

Variante b) 3'200 actions soit un montant de CHF 800'000.-.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la modification demandée par M. Egger par 16 voix. Il y a 14 avis contraires.

1. Communications

Mme la Présidente indique que, suite à la démission de M. Marcel Godinat, M. Thierry Simon devient conseiller de ville titulaire et M. Bernard Salomon devient conseiller de ville suppléant. Elle invite également l'assemblée à participer à l'arrivée du Tour de France qui se déroulera le dimanche 8 juillet, à Porrentruy.

2. Procès-verbal de la séance du 10 mai 2012.

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

3. Informations du Conseil municipal.

M. Claude Rebetetz mentionne que la réfection de la climatisation de l'Hôtel-Dieu a engendré une économie de 30'000 francs par rapport au crédit voté.

4. Questions orales.

9 questions orales ont été déposées ce soir.

M. Michel Saner relève que la décision prise de débiter les travaux de l'Inter et, de ce fait, que la salle ne peut plus être utilisée est un vrai casse-tête pour les sociétés sportives et locales de Porrentruy qui n'ont que les villages aux alentours pour se retourner. Il ajoute que les événements de ces derniers temps au FC Porrentruy l'ont obligé à brasser de la paperasse et il est tombé sur une facture de 750 francs de la Commune de Fontenais pour la location de halle pour le loto du FC Porrentruy, le 18 mai dernier. Le même loto avait été organisé le 31 octobre de l'année dernière avec une location à 282 francs. Il trouve absolument indigne cette augmentation et souhaite que la Municipalité trouve une solution en urgence. Ses questions sont les suivantes :

Est-ce que le Conseil communal connaît cette problématique et a-t-il déjà entrepris une démarche d'argumentation avec la Commune de Fontenais pour un prix raisonnable ? Le Conseil municipal va-t-il chercher à sortir de la crise en essayant de trouver une solution temporaire, avec pourquoi pas, l'aménagement d'une halle de gymnastique d'environ 400 places pour effectuer les lotos et manifestations des sociétés locales, à prix raisonnables et en ville de Porrentruy ?

M. Thomas Schaffter partage les inquiétudes soulevées par M. Saner. Il ajoute que, depuis la fermeture de l'Inter, la plupart des sociétés doivent trouver d'autres alternatives pour organiser toutes sortes de manifestations durant l'année. Il rappelle que les travaux qualifiés d'ambitieux par M. Saner ont été votés par le Conseil de ville et par le peuple le 5 juillet 2009 et regrette l'importance accordée aux intérêts individuels, parfois avec d'étonnantes motivations, plutôt qu'aux véritables intérêts publics. Il ajoute que le Conseil municipal répond à toutes les demandes qui lui sont adressées. C'est dans cet esprit que l'ancienne crèche de Porrentruy a été réaffectée pour différentes répétitions. Sur le plan culturel, des solutions ont été trouvées pour faire patienter les associations culturelles et sportives. En ce qui concerne l'augmentation de tarif appliquée par Fontenais, il ne la connaissait pas et elle lui semble disproportionnée dans le sens où on peut admettre qu'une collectivité locale donne la préférence à ses sociétés mais dans une mesure qui soit acceptable. Les chiffres évoqués par M. Saner lui paraissent suffisamment importants pour que le Conseil municipal entame sérieusement un dialogue avec la Commune de Fontenais pour trouver une solution et satisfaire l'ensemble des sociétés locales.

M. Michel Saner se déclare partiellement satisfait parce qu'il n'a pas été répondu à la deuxième question.

M. Michel Hauser indique que, courant mai, la presse régionale a rendu compte des considérations de l'association Pro Vélo Jura à propos de la place du cyclisme sur les routes et dans les agglomérations. Cette association a décrit l'Ajoie comme le lieu le plus problématique du Canton en ce qui concerne la cohabitation entre automobilistes et cyclistes. Cette association affirme : « A Porrentruy, un plan directeur de la mobilité douce a été élaboré par le BFM l'an passé. Ce rapport a permis d'identifier tous les points noirs en ville de Porrentruy et de proposer des mesures d'amélioration. Pour le moment, ce plan directeur n'a pas été mis en œuvre ». D'où sa question : Pourquoi ce plan directeur n'a-t-il pas encore été mis en œuvre et quelles sont les perspectives à cet égard, sachant, d'après les comptes 2011, qu'une somme de 24'000 francs a été dépensée l'année passée pour la réalisation d'un plan de mobilité douce ?

M. François Laville indique que si ce plan n'a pas encore été mis en œuvre, c'est lié essentiellement au fait que l'étude de ce plan a été initié sous un chef de service, M. François Rebetetz, et que le passage de témoin sur ce dossier n'a pas pu se faire car il y avait d'autres urgences. Il mentionne que ce plan directeur de la mobilité douce est à l'ordre du jour des travaux de l'équipe du Conseil municipal formée à cet effet et ajoute qu'une rencontre aura lieu, lundi prochain, avec l'association transports et environnement principalement pour la mise en œuvre du plan de la mobilité douce. Ensuite, il appartiendra au Conseil municipal de décider sous quelle forme et avec quels moyens ce plan sera mis en œuvre.

M. Michel Hauser se déclare satisfait dans la mesure où ce n'est qu'un problème de passage de témoin.

Mme Irène Merçay indique que l'ancien dépôt de bois, terrain vague qui avait été aplani, assaini et clôturé par les CFF à la fin de l'hiver a pris l'aspect d'un parking. La population du quartier se pose les questions suivantes : Sont-ce effectivement les fondements d'un parking que l'on voit apparaître ? Si c'est le cas, la sortie du passage sous-voies se fera-t-elle dans un seul sens comme prévu sur les plans ou y aura-t-il une sortie parking, une

deuxième rampe en somme, ce qui semblerait plus logique ? Enfin, au cas où ce parking CFF serait payant et comme c'est la Commune qui doit financer les travaux du passage sous-voies, elle demande qui va encaisser les taxes de parage.

M. Claude Rebetez signale qu'il y aura une seule rampe à la sortie du passage sous-voies. Les plans prévoient que le béton coulé de l'axe de sortie puisse être retravaillé de façon à faire une sortie complémentaire de l'autre côté en fonction des bâtiments qui pourraient être construits dans cette zone.

M. François Laville ajoute que l'aménagement fait sur le quai dit « des longs bois » n'a en aucune façon le but d'être un parking. Si cet endroit a été clôturé c'est, d'une certaine manière, pour l'assainir et empêcher les personnes d'y pénétrer. Il se peut que cet espace soit utilisé de temps à autres comme parking de manière tout à fait sauvage et improvisée. Dans le cadre des négociations régulières avec les CFF, il n'a jamais été envisagé d'aménager à cet endroit-là un parking provisoire ou définitif.

M. Irène Merçay se déclare satisfaite.

M. Pierre-Olivier Cattin relève qu'à l'extrémité nord-ouest des étangs de la Transjurane, à l'Oiselier, un petit chemin permet de rejoindre à pied le bord de la route cantonale, le rond-point du dinosaure, l'actuelle piste de BMX et la plaine de Courtedoux. Cet accès est mal assuré et n'est pas sécurisé. Il peut être dangereux étant donné que des promeneurs avec des enfants y ont accès. Il demande s'il ne serait pas possible de construire une chicane ou tout autre système de sécurité ce qui permettrait aux cyclistes, aux promeneurs, aux enfants de ne pas se précipiter sur la route pour se retrouver en danger.

M. le Maire Gérard Guenat répond que ce territoire est cantonal. Il ajoute qu'il y a d'autres demandes dans ce secteur au niveau de la signalisation et surtout de la sécurisation pour les piétons et les cyclistes et qu'il a été mis en contact par le biais du Service des travaux publics avec le responsable cantonal au niveau de l'Ajoie, M. Hoffstetter. Selon lui, le dossier avance maintenant et quelque chose se fera à l'avenir.

M. Pierre-Olivier Cattin se déclare satisfait.

Mme Aline Nicoulin souhaite obtenir des informations sur la réalisation de la piste cyclable Porrentruy-Belfort car, depuis plusieurs années, on en entend parler sans rien apercevoir dans le terrain. Les services communaux ont-ils des informations du Canton au sujet de cet ouvrage et les travaux sont-ils planifiés pour Porrentruy et, dans l'affirmative, quand sont-ils agendés ?

M. François Laville indique que cette piste cyclable est réalisée à partir de Buix. Il ajoute que le tronçon entre Porrentruy et Buix est effectivement programmé mais il n'a pas d'idée précise sur le calendrier de réalisation. Il se renseignera et donnera des informations à la prochaine séance du Conseil de ville.

Mme Aline Nicoulin se déclare satisfaite si elle obtient une réponse.

M. Didier Nicoulin indique, concernant le chantier du quartier de la gare, que plusieurs commerçants lui ont fait part de leur inquiétude par rapport à la baisse de leur chiffre d'affaires qu'ils mettent sur le compte des travaux effectués sur ce chantier. Ils sont encore plus inquiets de voir le peu d'ouvriers sur ce chantier. Sa question est donc la suivante : Est-ce que le Conseil municipal peut garantir que ce chantier sera terminé pour le 26 octobre ?

M. Claude Rebetez indique que la législation mentionne que ce n'est pas parce qu'il est au bord d'une route cantonale qu'un commerce peut se prévaloir d'une baisse de son chiffre d'affaires lors de tels travaux. Ceci a été indiqué aux personnes qui étaient présentes lors de la présentation des plans de la gare et lors de la séance publique mise sur pied à l'occasion de ces travaux. Concernant le buffet de la gare, des solutions ont été trouvées pour agrandir la terrasse, pour la préserver en ce qui concerne la vue et pour que la place de la gare soit faite en dernier, soit à la fin de la belle saison afin que les gens puissent continuer d'utiliser la terrasse. Le propriétaire de ce buffet a écrit un courrier il y a une dizaine de jours au Service des travaux publics pour remercier la Municipalité de son ouverture par rapport à son dossier. Les autres commerçants étaient parfaitement au courant de la situation et, donc, il n'y a pas de dommages et intérêts qui sont demandés pour cet objet. Lors d'une séance qui s'est déroulée il y a environ 10 jours, le planning complet a été refait avec l'entreprise qui réalise ces travaux et c'est la raison pour laquelle il y a des travaux de nuit durant cette semaine. Il rappelle que ce chantier a commencé avec une dizaine de jours de retard autour du 15 mars, cette dizaine de jours doit être reportée au-delà du 26 octobre et tout sera fait pour que fin novembre les travaux soient terminés.

M. Didier Nicoulin se déclare satisfait.

M. Vincent Siegenthaler aimerait obtenir des d'informations sur l'état d'avancement du dossier relative à la patinoire, ce dossier étant essentiel pour Porrentruy, que se soit au niveau sportif, culturel, financier, aménagement du territoire, écologie etc. Il ajoute qu'il ne s'agit pas uniquement de la patinoire car l'Espace-loisirs comprend

également la piscine, le camping et le tennis et que toutes ces installations sont vétustes et doivent être rénovées.

M. Thomas Schaffter indique que le Conseil municipal est en dialogue depuis plusieurs mois avec les communes d'Ajoie, à travers le SIDP. La récente décision relative à la prise de connaissance des différents enjeux financiers par l'assemblée des maires doit être prise comme une décision encourageante. Il mentionne aussi que le Conseil municipal ne s'attache pas uniquement à la réhabilitation de la patinoire mais aussi à celle de la piscine et à l'ensemble du secteur puisque la piscine est en plus mauvais que la patinoire. A ce jour, aucun choix pour l'un ou l'autre des projets ou des avant-projets n'a été fait. Seules des questions de principe ont été abordées, comme un éventuel transfert de la patinoire au SIDP, l'attachement des communes d'Ajoie à cette infrastructure par une prise de participation. Lors de cette première consultation près de 65 à 80 % des communes d'Ajoie ont témoigné leur attachement à l'ensemble de ce secteur. Il espère que les discussions avec le SIDP permettront de déboucher sur des décisions financières cet automne et sur le choix de l'un ou l'autre des projets l'année prochaine, en regard de l'échéance fixée par la ligue suisse de hockey et du fait que la piscine peut à tout moment poser de sérieux problèmes.

M. Vincent Siegenthaler se déclare satisfait.

M. Michel Saner relève que l'aménagement récent de la rue du Mont-Terri en véritable piste d'obstacles ne passe pas inaperçu. Il précise que c'est la deuxième mouture car un premier test a déjà provoqué la plainte de plusieurs habitants. Il ajoute que plusieurs habitants ont écrit à la Municipalité pour manifester leur mécontentement et informer les autorités municipales des grands risques d'accidents encourus. L'endroit est devenu dangereux, notamment à l'intersection avec la rue des Franchises, car l'obligation aux voitures de se déporter et la mauvaise visibilité ont déjà provoqué plusieurs risques d'accidents ces dernières semaines. Il demande donc qui a la compétence et en fonction de quels arguments de telles décisions sont-elles prises ? Il souhaite savoir combien a coûté l'aménagement provisoire fait jusqu'à ce jour à la rue du Mont-Terri; projet qui va de toute façon ne pas être réalisé, tellement il est indécent. La Municipalité n'aurait-elle pas meilleur temps d'investir cet argent pour combler les « nids de poule » qui prolifèrent un peu partout au pied des gendarmes couchés de cette même rue et de la ville au sens large du terme ?

M. le Maire Gérard Guenat indique qu'il y a environ 4 ou 5 ans les habitants de ce quartier ont demandé à la Municipalité de Porrentruy de faire une étude pour régler le problème de la circulation et le problème du parcage. Un premier essai provisoire a été fait sur recommandation du commissaire de police, de la commission de police, du Conseil municipal de l'époque. Suite au mécontentement de certains habitants de ce quartier et avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs spécialisé dans le domaine, une nouvelle période d'essai a été effectuée. Là encore une fois, des habitants de ce quartier et d'autres ont fait des remarques à la Municipalité. On va en tenir compte et, d'ici l'automne, tous les gens de ce quartier seront réunis. Deux solutions leur seront signalées, soit une situation définitive avec l'installation d'îlots, avec une protection pour les enfants et les cyclistes et avec une possibilité de parcage pour les voitures, soit tout sera supprimé pour revenir à la situation d'il y a 5 à 6 ans, la circulation sera totalement libre et il y aura un régime 30 km/h. L'étude est en cours et le Conseil de ville devra prendre une décision car, si une mesure définitive est mise en place, il y aura un coût.

M. Michel Saner se déclare partiellement satisfait car le coût n'a pas été évoqué.

5. Réponse à la question écrite intitulée « Acquisition de terrain à bâtir : navigation à vue ? » (PLR).

Pour le PLR, M Didier Nicoulin se déclare satisfait.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Comment aider les employés municipaux à faire face aux citoyens contestataires ? » (PDC-JDC).

Pour le PDC-JDC, M. Xavier Frainier se déclare satisfait.

7. Développement de l'interpellation intitulée « De l'inutilité d'un fonds de réserve ! » (PCSI).

M Pierre-Olivier Cattin indique que les 400'000 francs mis en réserve pour venir en aide à des chômeurs n'ont quasiment pas été utilisés, faute que des employeurs aient présenté des demandes d'aide, à de rares exceptions près, de sorte que moins de 5'000 francs seront en définitive venus en aide à des chômeurs. Il relève les interrogations suivantes : Quelles démarches ont été faites pour que l'argent mis en réserve soit utilisé pour le plus grand bien des chômeurs ? Si des efforts ont été entrepris dans ce but, pourquoi n'ont-ils pas abouti à une utilisation des fonds prévus ? Vu cet insuccès relatif, le groupe PCSI s'est demandé si cet échec résulte du fait que le système d'aide proposée était inadéquat et pour quelles raisons, afin d'éviter que pareil impair ne se reproduise à l'avenir ? Vu la faiblesse des réponses données par le Conseil municipal, le groupe PCSI n'est pas satisfait et constate aussi que le solde du fonds a servi à embellir les comptes 2011.

8. Traitement de la motion intitulée « A chacun son tour » (Passage).

M. Michel Hauser signale que la motion découle des réactions un brin chaotiques et cacophoniques qu'a suscitées la présentation par le groupe Passage, en fin d'année dernière, d'une candidature pour la présidence du Conseil de ville. Il ajoute que l'examen serein de ces circonstances, a posteriori, a convaincu le groupe Passage que le système est perfectible, que les dispositions du ROAC et du règlement du Conseil de ville sont susceptibles d'être précisées et améliorées en ce qui concerne l'attribution de la présidence du Conseil de ville. Il apparaît que le Conseil municipal n'est pas favorable à l'acceptation de la motion mais la brève argumentation produite par le Conseil municipal dans le dossier n'est guère convaincante. Quant à dire que le coût engendré par la réalisation de la motion serait de 7'000 francs, pourquoi pas 10'000 francs ou 3'000 francs ? Il mentionne également qu'il y a suffisamment de scrutins fédéraux, cantonaux et communaux dans l'année pour greffer une votation sur une autre pour économiser les deniers publics. Dans la perspective de promouvoir toujours plus et toujours mieux le pluralisme, l'alternance, le changement, l'équité, ainsi que le respect de toutes les options politiques au sein du Conseil de ville, à commencer par la fonction honorifique mais hautement symbolique qu'est la présidence, le groupe Passage recommande donc d'accepter la motion « A chacun son tour ».

M. le Maire Gérard Guenat indique que le Conseil de ville, chaque année ou au début de chaque législature, a tout le loisir, d'après les règlements en vigueur, de prononcer le nombre de groupes qui seront présents dans le système de tournus des présidents et des vice-présidents. Il ajoute que le Conseil municipal actuel ne souhaite pas s'immiscer dans l'organisation du Conseil de ville. Le chiffre de 7'000 francs qui est articulé provient du fait que toute une procédure doit être effectuée pour la mise en route d'une votation populaire. Il rappelle aussi qu'une révision partielle du ROAC a déjà été effectuée il y a quelques mois et que l'exécutif ne souhaite pas organiser une nouvelle votation populaire dans cette législature uniquement sur ce point.

Mme Aline Nicoulin estime que l'adoption du ROAC n'est pas un argument à refuser cette motion mais que les 7'000 francs qu'engendrerait une telle modification est un luxe qui n'est pas nécessaire pour les raisons suivantes. En premier lieu, le groupe PLR estime que la bienséance et la loyauté du Conseil de ville ainsi que les législatures sur cinq ans permettront de résoudre des situations délicates comme celle vécue en décembre 2011. De plus, elle ajoute que le texte du ROAC est suffisant pour assurer une rotation entre les différents groupes, c'est pourquoi le groupe PLR ne soutiendra pas cette motion.

M. Frédéric Sollberger indique que le groupe PDC-JDC prend note de la volonté du groupe Passage de définir plus clairement la rotation des membres au sein du Bureau et notamment de son Président. Toutefois, le groupe PDC-JDC est d'avis que les textes actuels sont suffisamment clairs et permettent justement déjà cette rotation. Il appartient aux différents groupes de simplement la mettre en application. Le groupe PDC-JDC refusera cette motion.

M. Yves Voisard indique que le groupe socialiste considère que le règlement du Conseil de ville est suffisamment clair pour trouver une solution à la revendication légitime du groupe Passage. Il propose à ce groupe de confirmer sa démarche lors de la séance de préparation du Bureau du dernier Conseil de Ville en communiquant clairement sur le sujet. Le groupe socialiste refusera donc la motion.

M. Nicolas Babey relève que le règlement du Conseil de ville permet au présent Bureau d'organiser un tournus de rotation des présidences. Il ajoute que le groupe Passage n'a pas fait usage de cette possibilité durant cette législature et s'est retrouvé bredouille en fin de celle-ci. Il pense que les partis disposant d'un groupe politique lors de la prochaine législature n'oublieront pas de se concerter durant les premières semaines pour organiser la rotation pour les postes de présidents pour la législature 2013-2017.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée « A chacun son tour » à la majorité évidente. Il y a 5 avis contraires.

9. Traitement de la motion intitulée « Pour des états-généraux de la vieille ville » (Passage).

M. Laurent Barotte indique que le but de cette motion est tout simplement de tenter de sortir des approches trop souvent ponctuelles ne visant que des problèmes très ciblés en ce qui concerne l'avenir et la gestion de la vieille ville. Il s'agit de déboucher sur une conception globale et cohérente et de donner la possibilité à tous les acteurs concernés de s'exprimer et de faire valoir leurs avis. Il importe d'identifier les soucis nombreux et de diverses natures une bonne fois et de faire un tour d'horizon complet des problèmes. Il ajoute que le Conseil municipal évoque un dispositif de plus grande ampleur, comme d'ailleurs d'autres cités pas très lointaines l'ont déjà fait et réalisé. Dès le début de la prochaine législature, il faudra prendre le pouls de la vieille ville et réunir toutes celles et ceux qui ont quelque chose à dire ou à proposer à ce sujet. Cela permettra la mise en place d'une véritable politique de la vieille ville, globale et non plus au coup par coup. Apporter un soutien à cette motion, c'est franchir un pas d'importance sur le chemin conduisant à garantir un avenir à la vieille ville.

M. François Laville indique que Conseil municipal propose au Conseil de ville d'accepter cette motion car il est bien conscient qu'elle porte sur quelque chose de fondamental, d'essentiel à Porrentruy qui a trait à son histoire, à sa substance, à son identité, avec un potentiel touristique absolument considérable. Depuis un certain temps, le Conseil municipal est particulièrement actif en ce qui concerne la vieille ville, notamment avec le programme de réhabilitation de l'habitat ancien qui, après des débuts un peu longs, commence vraiment à entrer en force; il y a actuellement une douzaine de projets d'importance variable qui sont réalisés ou en voie de réalisation et il y a passablement de projets qui sont en attente. De plus, le Conseil municipal a décidé l'engagement d'un crédit de 68'725 francs pour élaborer un concept global de l'aménagement des espaces publics en vieille ville. Ce concept global d'aménagement des espaces publics en vieille ville se fera dans un processus participatif impliquant les commerçants, les habitants et les usagers de la vieille ville. Il ajoute que l'idée est de mettre en place un processus de longue haleine qui débutera plutôt dans la prochaine législature.

M. Philippe Eggertswyler indique qu'après la commission, le coordinateur, l'animateur, la fondation et la zone piétonne relatifs à la vieille ville, pourquoi ne pas mettre sur pied des états-généraux. Il ajoute que ce n'est pas la multiplicité des interventions, des textes et des idées qui feront avancer le projet mais espère que cette réunion de concertation ne le fera pas reculer. Il relève que des expertises anciennes complètes et intéressantes circulent au sujet de la vieille ville, il faut faire en sorte que le projet avance. Le groupe PCSI acceptera donc cette motion.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, par 20 voix, la motion intitulée « Pour des états-généraux de la vieille ville ». Il n'y a pas d'avis contraire.

10. Traitement du postulat intitulé « Cartes de transport journalières de main à main » (Passage).

Mme Irène Merçay apprécie que le Conseil municipal soutienne le postulat et pense que tout le monde sera gagnant que cela se réalise. Les citoyens voyageurs économiseront les 1,5 francs de frais d'envoi à condition de venir retirer ces cartes dans les 24 ou 48 heures après réservation. La vente directe permettra aussi de vérifier si c'est bien la population locale qui bénéficie de cette prestation et cela évitera d'envoyer des rappels aux gens peu scrupuleux puisque que l'encaissement se fera directement au guichet. D'après les comptes, ces cartes coûtent chaque année environ 10'000 francs; en simplifier leur vente ne peut que favoriser l'opération. Dans ce contexte, la création du guichet unique arrive au bon moment. C'est sur la base de ces arguments qu'elle propose de soutenir ce postulat.

M. François Laville indique que le Conseil municipal est actuellement au travail pour mettre en place la réforme administrative et politique décidée par le Conseil de ville et par le peuple. Ce guichet unique est l'un des éléments importants de ce processus de réforme auquel toute une série de tâches vont être confiées dont précisément celle qui fait l'objet de ce postulat. Donc, cette mise en place devrait pouvoir intervenir telle que souhaitée et le postulat serait réalisé dès l'entrée en vigueur de la nouvelle administration, c'est-à-dire en janvier 2013.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Cartes de transport journalières de main à main » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

11. Traitement du postulat intitulé « Hôtel de ville accessible à tous » (PDC-JDC).

Mme Corinne Zwahlen constate que la problématique de l'accessibilité de l'Hôtel de ville sera intégrée à l'étude demandée dans le cadre du réexamen des locaux de l'administration. Elle espère que cette étude se fasse rapidement. Les travaux permettant à toute personne de se rendre librement et en sécurité dans les étages supérieurs de ce bâtiment devront être réalisés dans les plus brefs délais. Supprimer une importante inégalité envers les personnes handicapées lui paraît approprié, nécessaire et évident. A la fin de cette année, les nouvelles autorités communales devront être élues; comment expliquer à un éventuel élu en chaise roulante qu'il ne pourra siéger que s'il accepte de se faire porter à bras ? Si c'est au deuxième étage que se trouve la magnifique salle du Conseil de ville, il ne faut pas oublier qu'au premier étage, le secrétariat, la mairie et le service des œuvres sociales ont des bureaux non moins inaccessibles à toute personne à mobilité réduite. Porrentruy, en s'inscrivant dans une démarche d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, fera incontestablement progresser la qualité de vie de tous ses habitants. C'est donc à l'unanimité que le groupe PDC-JDC soutient le postulat « Hôtel de ville accessible à tous ».

M. Claude Rebetez mentionne que le Conseil municipal est favorable à ce postulat et il y travaille déjà puisqu'un mandat d'architecture a été octroyé dernièrement dans ce but. Dans ce mandat il y aura l'étude de l'accessibilité non seulement à l'Hôtel de ville mais également au bâtiment de la Beuchire.

Mme Corinne Laissue relève que, depuis plus de 20 ans, lors de rénovations d'anciens immeubles, tous les établissements sont obligés de prévoir un accès au WC aussi aux personnes à mobilité réduite. Elle s'étonne que les normes prescrites n'aient pas été respectées. Elle ajoute que pour des raisons d'équité sociale, le groupe

socialiste ne peut que soutenir le postulat du groupe PDC-JDC. Par ailleurs, elle souhaite que l'ensemble des bâtiments communaux soient considérés sous l'angle des personnes à mobilité réduite, notamment les bâtiments de la Beuchire et du Service social, situé à la rue Pierre-Péquignat 22.

M. Philippe Eggertswyler soulève l'inépuisable problème de l'égalité d'accès aux salles communales pour les personnes en situation d'handicap. Il ajoute que, même si les frais de réalisation doivent être conséquents, le groupe PCSI accepte ce postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Hôtel de ville accessible à tous » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

12. Traitement du postulat intitulé « Offrir à Porrentruy à l'occasion de funérailles un lieu de recueillement et de partage non confessionnel » (PS).

Mme Rosalie Beuret mentionne que le principe d'un lieu de recueillement et de partage confessionnellement neutre à l'occasion de funérailles est, suivant l'importance dans le processus de deuil, admis dans de nombreuses villes suisses. Malheureusement, un tel lieu n'existe pas encore à Porrentruy. Si le postulat est accepté, elle espère que l'étude demandée proposera une solution appropriée, facilitant ainsi les démarches pour les personnes en quête d'un lieu de funérailles laïques. Par son préavis favorable, l'exécutif communal fait preuve d'ouverture envers l'ensemble de sa population. Le groupe socialiste souhaite que le Conseil de ville soutienne largement ce postulat.

M. le Maire Gérard Guenat rappelle qu'en début de législature une question écrite du parti socialiste, ayant les mêmes propos, avait été traitée mais la réponse de l'exécutif avait été jugée insatisfaisante par le parti socialiste. Il ajoute que le Conseil municipal, dans sa formation actuelle, accepte ce postulat. L'étude se passera dans le cadre de l'administration et il s'agira d'établir un catalogue des lieux possibles et imaginables, à des prix convenables pour les familles.

M. Gérard Brunner indique que le groupe Passage, partagé au plan confessionnel, ne l'est pas en ce qui concerne l'appréciation de ce postulat. Sans se recueillir bien longuement sur le sujet, il est arrivé à la conclusion que la réalisation de ce postulat est prématurée, dès lors que la construction du funérarium prévue en face du cimetière En Solier n'est pas encore effective, ni même commencée. Il s'étonne du reste de la volonté de prétendue laïcisation à tous crins que sous-entend ce postulat; dans cette logique-là, faudra-t-il ouvrir à Porrentruy un nouveau cimetière, totalement banalisé, sous prétexte qu'il y a un signe chrétien au milieu du cimetière municipal ? Le groupe Passage ne s'opposera pas à ce postulat, mais ne le soutiendra pas non plus.

M. Frédéric Caillet indique que ce postulat n'a pas convaincu les membres du groupe PLR. Il ajoute que le groupe socialiste affirme qu'il n'existe pas de lieu de recueillement non confessionnel, alors qu'au moins deux grandes salles de 200 à 400 personnes sont à disposition de la population. Si ces lieux existent déjà en ville de Porrentruy, il n'y a donc pas besoin d'un débat approfondi sur le sujet et ceci même sous la forme d'un postulat. Vu cet état de fait, le groupe libéral radical ne le soutiendra pas.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent, par 18 voix contre 8, le postulat intitulé « Offrir à Porrentruy à l'occasion de funérailles un lieu de recueillement et de partage non confessionnel ».

13. Augmentation du capital-actions de la Municipalité de Porrentruy dans Thermoréseau par la souscription d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de CHF 250.- chacune et donner compétence au Conseil municipal pour l'achat de ces actions.

1. **Accepter le principe.**
2. **Arrêter le nombre d'actions supplémentaires :**
 - variante a) **2'000 actions, soit un montant de CHF 500'000.-.**
 - variante b) **3'200 actions soit un montant de CHF 800'000.-.**

ENTRÉE EN MATIÈRE

M. Gabriel Voirol mentionne que, pour réaliser ce projet, Thermoréseau a besoin d'augmenter son capital-actions afin d'obtenir les crédits indispensables auprès d'établissements bancaires. Au niveau de l'actionnariat actuel, il ajoute que Porrentruy est largement favorisée puisque qu'elle dispose, avec moins de 9% de l'actionnariat, de droits privilégiés avec deux représentants au Conseil d'administration et que le Conseil municipal est compétent pour désigner le Président du Conseil d'administration. Il rappelle que Porrentruy figure au quatrième rang actuel des actionnaires tout en étant le deuxième client pour ses propres bâtiments auxquels il conviendrait d'ajouter les bâtiments privés situés sur territoire communal et raccordés à ce système de chauffage à distance. Le Conseil

municipal souhaite donner le rythme à cette compagne d'augmentation du capital-actions raison pour laquelle il souhaite que Porrentruy soit le premier partenaire à se prononcer. L'exécutif municipal recommande au Conseil de ville d'accepter le principe d'une augmentation du capital-actions de Thermoréseau en souscrivant 2'000 actions supplémentaires.

M. Charles Freléchoux indique que le groupe PDC-JDC est extrêmement favorable à cette demande pour différentes raisons. La première raison est évidemment la conviction de l'utilité et des avantages de Thermoréseau, la seconde raison s'appelle indépendance énergétique. Il ajoute que la Commune est un des principaux clients de Thermoréseau et qu'elle est dépendante de cette société pour le chauffage de la plupart de ses bâtiments, elle a donc tout intérêt à s'assurer une part importante au capital de la société. C'est essentiellement pour cette raison que le groupe PDC-JDC soutiendra la proposition de souscrire 2'000 nouvelles actions de 250 francs. Il mentionne également que le groupe PDC-JDC n'est pas favorable à aller plus loin car il relève que la société elle-même ne demande pas plus à la Commune et que Porrentruy a le privilège d'inaugurer le tour de table des futurs investisseurs; il convient tout d'abord d'attendre le résultat de ce tour de table avant d'envisager d'autres mesures. Enfin, le groupe PD-JDC se distingue peut-être des autres par le souci constant qu'il a de ménager les comptes communaux. Le groupe PDC-JDC va soutenir, avec conviction et enthousiasme, la souscription de 2'000 nouvelles actions de Thermoréseau mais n'ira pas plus loin que ce qui est demandé officiellement.

M. Victor Egger indique que le parti socialiste de Porrentruy acceptera le principe d'une augmentation du capital-actions dans Thermoréseau. Pour lui, il est essentiel que les citoyens de Porrentruy, qui sont les premiers concernés par ce projet, puissent avoir en main la maîtrise de leur approvisionnement énergétique. La volonté du parti socialiste est de donner un signal fort et de donner aux habitants de Porrentruy un poids important dans l'actionnariat de Thermoréseau. C'est la raison pour laquelle, il invite le Conseil de ville à suivre la proposition de la Commission de l'environnement et d'augmenter le capital-actions à 3200 actions, pour une somme de 800'000 francs. Cette proposition, prise à l'unanimité, est judicieuse et équitable si l'on considère l'implication des autres partenaires. Il estime raisonnable que la localité qui bénéficie pour l'essentiel des activités de Thermoréseau se situe en pointe parmi les actionnaires de l'entreprise, pour se situer au deuxième rang des actionnaires, donnant de ce fait une voix prépondérante à Porrentruy.

M. Pierre-Alain Cattin rappelle que le groupe PLR était très favorable à la création du Thermoréseau alors que les autres partis l'étaient plus ou moins mais, à force de discussions, le PLR a réussi à rallier l'ensemble du Conseil de ville à ce projet. Thermoréseau demande donc que la Commune, entre autres, augmente son capital-actions. Naturellement, il ne s'agit pas d'accorder un capital à fonds perdu mais bien au contraire, le montant investi à ce moment-là pourrait, en cas de besoin, être récupéré par la vente des actions. Il relève aussi que le montant demandé n'est pas à investir immédiatement puisque Thermoréseau prévoit des investissements à longue durée, de 2012 à 2014. En décidant unanimement de lui en donner les moyens en permettant à Porrentruy de devenir le deuxième actionnaire de Thermoréseau, une place privilégiée au sein du Conseil d'administration lui serait garantie. Alors, comme l'a proposé la Commission des eaux et de l'environnement et comme le soutient le groupe socialiste, le groupe PLR acceptera l'acquisition de 3'200 actions pour 800'000 francs et espère vivement que les autres partis politiques suivront cet avis.

M. Claude Lovis indique que le groupe Passage est convaincu que l'augmentation du capital-actions dans Thermoréseau est une bonne affaire pour la Municipalité. Economiquement c'est intéressant : perception d'impôts, retombées fiscales des entreprises de la place participant aux travaux de construction de la nouvelle centrale. De plus, ça permet à Porrentruy de conserver ses deux représentants dans le Conseil d'administration. Enfin, vu les avantages, le groupe Passage approuve une augmentation du capital-actions, selon la première variante.

M. Nicolas Babey indique qu'une majorité du groupe PCSI n'est pas favorable à la proposition de porter la souscription de nouvelles actions à 800'000 francs pour les motifs suivants : cette augmentation n'est pas demandée par Thermoréseau et elle n'est pas nécessaire à la réalisation de l'extension prochaine du réseau. Certes, cette entreprise prévoit un bénéfice brut de 3 millions de francs par an, mais elle ne versera pas de dividende avant 2027; le bénéfice brut pourrait diminuer ces prochaines années en raison de la pression sur les prix du bois. Un tel investissement comporte des risques et il n'est pas judicieux d'en augmenter le montant, la seule manière d'assurer une majorité publique est que les collectivités concernées concluent un pacte d'actionnaires en s'engageant à ne pas vendre leurs actions à des tiers. Ainsi, le Canton, l'ECA, Thermobois, Porrentruy, Fontenais, détiendront ensemble au moins 61,5% du capital augmenté. C'est pourquoi, afin de tendre à la création du pacte d'actionnaires, le groupe PCSI dépose ce jour une motion demandant au Conseil municipal d'agir dans ce sens.

A la demande de M. Michel Hauser, Mme la Présidente accorde une suspension de séance de 5 minutes, étant donné que la discussion prend une tournure nouvelle avec des paramètres nouveaux, notamment au plan financier.

A la demande de M. Charles Freléchoux souhaitant obtenir une information sur l'incidence financière que pourrait avoir cette augmentation de la participation municipale, M. Eric Pineau répond que les flux de liquidités se situent, aujourd'hui, à 3,9 millions de francs, représentant un plafond d'endettement de 74 millions de francs. Avec la première variante à 500'000 francs, le plafond d'endettement est diminué de 10 millions de francs. Avec la deuxième variante à 800'000 francs, le plafond d'endettement diminue de 16 millions de francs pour arriver à 58 millions. Cela veut dire qu'il ne sera plus possible de faire, ponctuellement, des investissements.

M. Michel Hauser mentionne que des divergences de point de vue apparaissent au sein du groupe Passage, les uns privilégiant la deuxième variante en considérant qu'il en va de notre indépendance énergétique et d'autres sont très sensibles à la situation financière et considèrent que d'autres investissements pourraient être plombés ou mis en péril par une augmentation à 800'000 francs. Donc, le groupe Passage partagé laisse la liberté de vote à ses membres.

A la demande de M. Gérard Brunner souhaitant savoir si les 500'000 ou les 800'000 francs doivent être payés en une fois ou s'ils peuvent être étalés sur plusieurs années, M. Eric Pineau répond que lorsqu'on achète des premières actions, on les achète en une seule fois. M. Gabriel Voirol indique qu'il n'est pas nécessaire d'avoir au départ des liquidités; les études qui devront être lancées nécessiteront des investissements relativement modestes au départ pour s'accélérer par la suite. Les investissements ont été échelonnés sur 3 ans; c'est la stratégie prévue par Thermoréseau.

M. Yves Voisard, quant à lui, souhaite savoir où et quand la Municipalité a déjà économisé les 622'000 francs indiqués dans le rapport.

M. Didier Nicoulin souligne que c'est le capital qui permet d'accéder aux crédits bancaires. Il ajoute que la Commune de Fontenais, où 100'000 francs étaient espérés, ne va verser que 50'000 francs et Thermoréseau devra trouver cette différence. En ce qui concerne les dépenses, il mentionne aussi qu'il faut différencier la dépense quand il faut payer des intérêts ou un salaire ou la dépense liée à un investissement. Il espère que les actions achetées pourront prendre de la valeur en fonction du développement de cette société. Par rapport à ces 300'000 francs supplémentaires, il pense que les actions FMB détenues par la Municipalité pourraient, le moment venu, être vendues pour financer une partie de l'augmentation des 300'000 francs.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent le principe de l'augmentation du capital-actions de la Municipalité de Porrentruy dans Thermoréseau par la souscription d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de CHF 250.- chacune et donnent compétence au Conseil municipal pour l'achat de ces actions à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent la souscription de 3'200 actions, pour la somme de CHF 800'000.-, par 20 voix contre 17.

14. Approuver un crédit de CHF 173'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat d'une nouvelle balayeuse.

ENTRÉE EN MATIÈRE

M. Claude Rebetez rappelle les considérations contenues dans le rapport remis à chaque Conseiller de ville. En ce qui concerne la collaboration intercommunale, il relève que l'assemblée communale d'Alle a accepté l'achat d'une balayeuse d'occasion. Il ajoute que les autres communes concernées par la collaboration intercommunale ont accepté le principe que la balayeuse achetée par la Commune de Porrentruy puisse être louée à toute commune qui la demanderait à 140 francs de l'heure, comprenant également la mise à disposition du chauffeur. Il ajoute que le Conseil municipal invite le Conseil de ville à accepter ce crédit de 173'000 francs au maximum.

M. Marcel Meyer indique que le crédit demandé semble avoir été évalué avec justesse et rigueur, qu'il s'agisse des aspects liés aux besoins techniques de fonctionnalité, qu'il s'agisse du confort et de la sécurité des utilisateurs ou encore des aspects liés à l'environnement. Quant à la question des coûts et de son financement, elle semble parfaitement appréciée et maîtrisée puisque le Conseil municipal dispose d'une estimation financière établie sur la base de prix publics provenant du secteur. De plus, la Municipalité va engager une procédure d'appel d'offres, avec des critères similaires à ceux des marchés publics permettant d'aboutir assurément à une réduction de la facture pour le contribuable. Le groupe PDC-JDC approuvera donc cette dépense qui donnera

assurément un outil de travail performant et moderne aux employés communaux du service de voirie.

Mme Rosalie Beuret signale que le groupe socialiste acceptera ce crédit et se réjouit également que cet achat se réalise dans le cadre d'une collaboration intercommunale, regrettant qu'une commune n'ait pas joué le jeu.

M. Jean-Luc Plumey mentionne que les arguments développés par le Conseil municipal relatifs à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse ont convaincu les membres du groupe PCSI. L'utilisation d'un tel outil semble indispensable pour une agglomération de la taille de Porrentruy. Il relève l'effort réalisé par le Conseil municipal pour rentabiliser au mieux cet investissement en louant ses services aux communes voisines; opération s'inscrivant dans la collaboration tant souhaitée avec les autres communes d'Ajoie. Le groupe PCSI approuvera donc, à l'unanimité, ce crédit de 173'000 francs.

M. Hugues Leuenberger indique que le groupe PLR se rallie à la conclusion de ce rapport et acceptera le crédit de 173'000 francs.

M. Michel Hauser mentionne que le groupe Passage accepte ce crédit.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent un crédit de CHF 173'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat d'une nouvelle balayeuse à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

15. a) **Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2011.**
- b) **Accepter les comptes de l'Administration communale 2011.**

ENTRÉE EN MATIERE

M. Eric Pineau indique qu'entre 2003 et 2010 la Municipalité a accumulé 7,3 millions de francs de perte supplémentaire, dont 6,6 millions jusqu'à la fin 2007. Aujourd'hui, la totalité de ces pertes reportées a été amortie, soit pour un montant total de 11,9 millions de francs; ces amortissements ayant été opérés en traversant une période difficile marquée par la crise économique en 2008. Il rappelle les considérations du rapport introductif en relevant trois points positifs, soit l'augmentation des rentrées fiscales qui représente 1,1 million de francs par rapport à 2010, la maîtrise des charges de la rubriques 31 « biens, services et marchandises » à 5,7 millions de francs alors qu'en 2010 on était à 6,4 millions de francs, la mise en place d'une véritable politique de maîtrise des dettes en profitant des taux d'intérêt du marché qui sont aujourd'hui bas. Il relève qu'un des points négatifs est l'influence des charges liées qui péjorent une fois encore le résultat d'environ 620'000 francs. En conclusion, tout comme la Commission des finances, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter les comptes et de ratifier les dépassements budgétaires pour l'année 2011.

M. Didier Nicoulin indique que le groupe PLR est satisfait de constater que les comptes bouclent mieux que ce prévoyait le budget. Il salue également les efforts entrepris dans les différents services pour réduire les charges initialement budgétisées. Malheureusement, ces efforts d'économie et de restructuration sont une fois encore neutralisés par la hausse continue des charges liées puisque sur les 2 dernières années, l'action sociale a explosé de 1,1 million de francs, soit 33 %. Le groupe PLR ne remet pas en cause les prestations sociales, mais leur mode de financement. Selon lui, l'Etat doit impérativement intervenir pour solutionner ce problème avec une politique de financement cantonale globale car, tôt ou tard, les communes seront asphyxiées. Il ajoute que l'utilisation de la réserve de 1'144'000 francs sur la décharge de Mormont pour réduire la perte reportée est justifiée. Il constate, par contre, que le déficit présenté devrait être porté à environ 1'450'000 francs au lieu de 1'250'000 francs vu la non comptabilisation sous la rubrique 511.316.02 d'une provision pour le décompte final des charges liées du centre sportif d'environ 190'000 francs. En conclusion, malgré une situation inquiétante pour les finances communales, le groupe PLR acceptera à l'unanimité les comptes 2011 et ratifiera les dépassements, tout particulièrement ceux liés à l'action sociale.

M. Philippe Eggertswyler remarque que les chiffres sont certes meilleurs que prévus, mais que les comptes restent déficitaires de plus de 1,2 million de francs. Ce montant est de plus contrefait car il englobe des recettes inattendues liées à certaines dissolutions de réserves et à certaines charges qui n'ont pas été comptabilisées dans l'exercice comptable 2011. Il constate que la réduction des dépenses du ménage municipal ne peut pas à elle seule inverser les comptes de la ville de Porrentruy. Il se réjouit que l'endettement de la ville est en constante diminution depuis plusieurs années passant de 56 à 52 millions de francs. Il ajoute que, dans les années à venir, la Municipalité devra se donner les moyens de mener une politique d'investissement active dans l'ensemble des

départements pour faciliter et enthousiasmer l'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises afin d'augmenter les rentrées fiscales. Tout comme le Conseil municipal, le groupe PCSI est interpellé par l'augmentation des charges liées. En conclusion, le PCSI regrette de devoir boucler les comptes 2011 avec un déficit aussi important, il souhaite que les investissements prévus puissent se réaliser, voire qu'ils puissent se développer davantage avec la collaboration de fonds d'investisseurs privés, il reconnaît le travail du Conseil municipal et acceptera les comptes 2011.

Après analyse en détail des différents éléments qui composent l'état de santé financière de la Commune, Mme Anne Roy relève les éléments suivants, et ce, par rapport au budget : crise économique, charges liées, fluctuation boursière ou encore aléas météorologiques y ont laissé leurs empreintes. Ce qui se traduit plus particulièrement dans les chiffres de la façon suivante : les contributions aux charges des oeuvres sociales augmentent de près de 400'000 francs, la dépréciation des titres augmentent de 163'475 francs, le déneigement et la remise en état des routes et trottoirs suite aux dégâts du gel sont de 100'000 francs plus élevés et la baisse de fréquentation de la piscine plein air due à un été maussade donne 20'000 francs de rentrées en moins. Elle ajoute que la dissolution de réserves qui n'avaient plus leur raison d'être a permis d'amortir totalement la perte reportée. Parmi les signes positifs, elle cite la bonne maîtrise des charges communales, même si l'on considère la non comptabilisation du décompte final du centre sportif, et des rentrées fiscales en hausse. Elle note, par contre, une augmentation globale des charges liées. A ce stade, le groupe PDC-JDC acceptera l'entrée en matière et ratifiera les dépassements de crédits budgétaires pour 2011.

Malgré la détermination, le travail méthodique et consciencieux du responsable des finances, ainsi que de l'administration, M. Yves Voisard relève que les soucis pour les finances communales ne sont pas encore dissipés. Il constate que les taux d'intérêt bas permettent heureusement d'éviter une situation plus grave. Il regrette la difficulté de procéder à de nouvelles économies significatives sans remettre en question les prestations fournies par la Municipalité. Le groupe socialiste dénonce encore la politique de défiscalisation entamée il y a quelques années car celle-ci étouffe un grand nombre de projets indispensables au fonctionnement d'une commune comme Porrentruy et profite en priorité aux personnes les moins vulnérables de la communauté. Le groupe socialiste, convaincu qu'il ne faut pas cesser d'investir pour l'avenir de la ville, acceptera les comptes 2011 de même que les dépassements budgétaires.

M. Michel Hauser constate que le déficit des comptes est moins conséquent que prévu par le budget. Il relève les opérations de comptabilisation quelque peu particulières, à savoir des dissolutions de réserves. Mais ces opérations procèdent d'une mise à jour logique et compréhensible de la situation comptable. Evidemment, cela ne saurait masquer une réalité qui n'est pas à l'avantage de Porrentruy : tandis que plusieurs communes jurassiennes, la capitale cantonale en tête, sortent la tête de l'eau et affichent pour 2011 des comptes bénéficiaires, Porrentruy reste encore et toujours dans les chiffres rouges. Cela dit, le groupe Passage donne acte au Conseil municipal et aux services municipaux de leur gestion soignée du ménage communal et rappelle qu'il ne faut pas relâcher l'effort dans les démarches auprès de l'Etat pour ce qui est de la répartition des charges entre Communes et Canton; l'augmentation constante des charges liées reste un problème fondamental notamment celles de l'action sociale qui explosent littéralement. Le groupe Passage acceptera donc les comptes 2011 et ratifiera les dépassements de crédits budgétaires.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2011

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville ratifient les dépassements de crédits budgétaires pour 2011 à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2011

Administration

111.318.03 Frais de réception

A la question de Mme Irène Merçay, souhaitant savoir, vu la situation financière, si la Commune de Porrentruy a les moyens d'organiser une réception en l'honneur de la Présidente du Parlement, M. le Maire Gérard Guenat répond que c'est un devoir pour la localité d'où provient la Présidente du Parlement jurassien de l'honorer et de la recevoir. Il ajoute que le Conseil municipal n'a pas fait une réception royale mais qu'il est resté dans les limites du budget qui a été établi lors de la précédente réception du Président du Parlement jurassien.

Action sociale**624.312.01 Eau énergie**

M. Frédéric Caillet observe une différence de 1'800 francs entre les comptes 2010 et 2011. En effet, c'est dans le bâtiment de la maison de l'enfance, plus précisément dans le vide sanitaire que se trouve un appareil déshumidificateur à grande consommation électrique qui fonctionne depuis la fin des travaux d'agrandissement. Il fait remarquer que des solutions simples et élémentaires existent, comme par exemple de forer en pied de façades dans le but de créer une ventilation naturelle, ce qui permettrait de supprimer tout problème d'humidité et donc de consommation électrique. Il rappelle également que Porrentruy est une cité de l'énergie et attend donc que le Conseil municipal résolve rapidement ce problème et qu'il en tire les conclusions qui s'imposent.

M. Julien Loichat prend note de cette information. Il signale que des solutions doivent être trouvées par le Service des travaux publics, plus particulièrement par le responsable des bâtiments puisque c'est un bâtiment communal. Il ajoute que ce problème est connu depuis longtemps et devrait peut-être se résoudre le jour où la Maison de l'enfance sera agrandie.

Economie publique**730.365 Promotion économique**

A la demande de M. Gérard Brunner souhaitant connaître la pratique des aides dans le domaine de l'hôtellerie, M. Marcel Bailly indique que la Municipalité octroie un montant de 2'000 francs par chambre créée ou restaurée mais au maximum 20'000 francs par établissement. En ce qui concerne l'Hôtel du Cheval-blanc, 19 chambres ont été restaurées d'où le montant de 20'000 francs.

Service communaux**10.501.313.03 Matériaux et consommables Charbon actif**

A la question de M. Didier Nicoulin souhaitant savoir pourquoi le budget prévoyait 280'000 francs alors que les comptes donnent un montant de 182'000 francs, M. Gabriel Voirol indique qu'une dizaine de sous-rubriques ont engendrées des économies de 1'000 ou 2'000 francs, donnant un montant de charges égal à 2010. De plus, la réfection de la toiture du Betteraz a coûté 60'000 francs au lieu de 80'000 francs. Il ajoute que le libellé tel qu'il est dans les comptes n'est pas très bon car il ne s'agit pas de matériel et de consommables mais bien d'investissements.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent les comptes de l'Administration communale 2011 à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

16. Divers.

Mme la Présidente donne connaissance des textes déposés ce soir.

M. Thomas Schaffter rappelle que, dans le cadre de l'arrivée du Tour de France, plusieurs manifestations seront organisées et il invite l'assemblée à participer à ces manifestations qui coïncident avec la Fête de la bière. Il ajoute également que la Municipalité de Porrentruy a décidé de participer à une carte « avantages jeunes » qui sera mise en place durant cet automne. Cette carte offrira toute une série de prestations au moins de 30 ans pour une somme très modique pour l'accès à la bibliothèque, la patinoire, la piscine ou le Musée de l'Hôtel-Dieu.

La parole n'étant plus utilisée, Mme la Présidente lève la séance. Il est 22.10 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

La présidente :

D. Sautebin

D. Chariatte